

ADEAS

Siège social 3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS

PROJET EDUCATIF

Ce projet pédagogique a été élaboré par l'équipe d'animation en conformité avec l'esprit du projet éducatif de l'association. L'accueil de loisirs est un lieu ouvert à tous, dans lequel l'épanouissement de chacun sera une des principales priorités. Son action est élargie à l'animation des groupes d'enfants présents à l'école du cèdre pendant la pause méridienne. Il s'agit, au centre de loisirs comme à l'école, d'un espace de découverte et d'apprentissage par des moyens éducatifs ludiques.

1. LE BUT

« La finalité de l'accueil organisé par l'association ADEAS est d'offrir un environnement d'éducation où se développent des temps de loisirs en collectivité en lien avec les parents, l'école et les autres partenaires en lien avec l'enfant ».

2. OBJECTIFS DE LA STRUCTURE

Pour ce faire il propose aux enfants des activités répondant aux attentes et aux envies des différentes tranches d'âges, ayant pour visée celles de :

- Développer la notion de collectivité,
- Développer l'autonomie,
- Respecter les différences de chacun,
- Valoriser les relations avec les familles.

Ces activités doivent permettre de développer leurs autonomies, leurs responsabilisations, la socialisation en tenant compte de leurs âges et leurs rythmes chrono biologiques, et présenter des mises en situation variées et enrichissantes, afin de leur permettre de développer leurs facultés d'adaptation à l'environnement (variées tel que ludiques, sportives, créatives, libres et de détente).

Ces objectifs principaux se déclinent en objectifs secondaires :

- le « Vivre ensemble », en invitant les enfants à partager sereinement des activités et situations de jeux proposées.
- Développer la coopération, l'entraide, travailler autour des choix collectifs tant au niveau des jeux que des temps de vie quotidienne.
- Trouver sa place dans le groupe et respecter celle des autres. Apprendre à partager et à négocier, à se faire respecter et à respecter les autres.
- S'approprier les ateliers, prendre part active sans dénigrer tout en étant force de proposition
- Travailler sur la notion de choix et l'expression de l'envie.
- Travailler sur la confiance en soi et celle de l'autre.
- Permettre la prise d'initiatives et de décisions. Leur permettre, grâce à diverses actions de les responsabiliser.
- Encourager des relations fondées sur le respect mutuel, le respect des règles et l'épanouissement personnel.
- Favoriser l'expression de l'individu au sein du groupe.

- Permettre le dialogue entre l'équipe et les familles pour le centre, et pour l'école avec le personnel communal, quelles que soient les situations. Les animateurs se présentent dès le premier temps d'accueil et établissent le contact avec les familles. Mise en place d'une communication constante en s'appuyant sur différents supports (affichages, réseaux sociaux etc...)
De ces objectifs découlent les actions telles que le centre de loisirs et les temps périscolaire.

3. LES MOYENS DE MIS EN ŒUVRE

3.1 LES MOYENS HUMAINS

L'équipe est composée de :

- 1 directrice,
- 1 adjoint de direction
- 3 animateurs,
- 2 services civiques,
- bénévoles.

3.2 LES INFRASTRUCTURES

L'association a obtenu par la commune la mise à disposition de locaux :

- La « salle des jeunes », où se déroulent l'accueil et une partie des activités.
- La « salle des associations », où sont essentiellement organisées des activités.
- La salle « Guérin », pour les jeux collectifs.
- La salle de motricité de l'école maternelle et le dortoir.

3.3 LES MOYENS PEDAGOGIQUES

Les moyens matériels :

- Equipements des arts plastiques
- Equipements de sports et loisirs d'extérieur
- Jeux de sociétés
- Jouets et jeux de motricité et de créativité
- Equipement vidéo-ludiques
- Ordinateur
- Bibliothèque, DVD-thèque
- le matériel pédagogique et ludique de l'école pour les temps méridiens

Les moyens techniques :

- Mise en place de plannings d'activités,
- Process de qualité : évaluation systématique des activités proposées pour les perfectionner,
- Réunions hebdomadaires de l'équipe pour échange d'informations sur les enfants, les parents, les remarques objectives et les souhaits émis, les programmations des activités, les problèmes rencontrés,
- Débriefing quotidien,
- Echanges partenariaux (associations, entreprises, collectivités, mairie, école) dans le cadre du développement et de l'enrichissement culturel des enfants accueillis,
- Appui sur des personnes « ressources » extérieures, expertes dans certaines activités.

4. L'ORGANISATION DE L'EQUIPE

4.1 LES OBLIGATIONS DE CHAQUE MEMBRE DE L'EQUIPE

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de tous. Ces membres ont pris connaissance et suivent le projet pédagogique. Des réunions hebdomadaires permettent l'adaptation des activités aux besoins ou envies des enfants, l'échange de point de vue dans un climat de confiance, respect mutuel et d'entraide. La directrice et son équipe sont garant des règles établies au sein du centre, à l'extérieur l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (code civil, code de la route, préservation de l'environnement) Une copie des instructions départementale est fournie à tous et lue lors d'une réunion de préparation dans les mois précédant la période de vacances.

Une réunion est programmée tous les mois entre l'équipe d'animateurs ADEAS et le personnel communal, elle permet la mise en place à l'école, des temps d'animation pour le temps méridien.

4.2 LA DIRECTRICE ET SES ROLES

Par délégation de la présidente de l'association, elle exerce :

- Un rôle d'encadrement pédagogique et managérial auprès de l'équipe : elle veille au respect du projet éducatif dont elle est garante, ainsi qu'à la mise en œuvre du projet pédagogique et de son évaluation.
- Un rôle administratif (échange et transmission des documents et informations avec les animateurs, les parents et les membres du bureau).
- Un rôle relationnel auprès des divers partenaires : la commune, l'équipe, les stagiaires, les familles, les autres partenaires, les bénévoles...
- Un rôle de garant du respect de l'application des textes réglementaires en matière de sécurité des personnes et de discipline.

Elle est secondée dans ses responsabilités par un adjoint de direction. Il exercera ces différents rôles en cas d'indisponibilité de celle-ci.

4.3 LES FONCTIONS DES ANIMATEURS

Sous le cadrage de l'équipe de direction, les animateurs se doivent de remplir les fonctions suivantes :

- Impliquer les enfants au maximum de leurs possibilités.
- Faciliter l'activité par leur disponibilité, leur écoute.
- Faciliter le travail sur les causes des conflits afin de faire progresser le groupe...
- S'informer à tout moment pour diffuser les informations aux autres membres de l'équipe ; les parents, et le personnel communal.
- S'impliquer à tout moment de la journée, et se sentir en formation permanente.
- Privilégier les relations entre les enfants ; les enfants et les adultes ; entre les animateurs et les parents, le personnel communal.
- Participer aux activités en tant que conseillers facilitateurs et régulateurs de groupe.
- Être le lien entre famille le centre, et l'école...
- Participer aux jeux avec les enfants.

- Instaurer une atmosphère de confiance et de jeu
- Agir en qualité de formateur auprès des stagiaires
- Respecter le travail des autres membres de l'équipe.

5. LES ACTIVITES

5.1 AU CENTRE

Au cours de chaque période de vacances, les activités de l'accueil de loisirs s'articulent autour de thématiques, à la semaine ou sur deux semaines, proposées aux enfants ou par eux-mêmes. Les programmes sont établis jour par jour, afin de permettre aux familles d'avoir une meilleure lisibilité des activités proposées.

Une consultation des enfants et des parents est mise en place, afin de déterminer leurs attentes et envies et de définir les besoins de tous pour créer un ensemble de temps d'activités cohérents.

Chacun a la liberté de s'exprimer comme il le souhaite. La programmation peut être modifiée en cours de période de vacances si la demande des enfants est différente et s'ils s'investissent avec les animateurs pour la mettre en place.

Le programme peut subir des modifications en fonction des aléas météorologiques.

L'équipe d'animation, lors de la mise en place de ses activités, peut faire appel à des personnes extérieures au centre de loisirs, soit parce qu'elles sont reconnues comme compétentes dans une spécificité, ou bien parce qu'elles possèdent les qualifications nécessaires à la pratique de l'activité.

Du fait de la différence de rythme de vie entre les tranches d'âge, deux groupes (voire 3 en fonction des effectifs et des périodes de vacances) seront constituées : 3-6 ans / 6-12 ans.

Néanmoins, les groupes d'âges peuvent évoluer en fonction du nombre d'enfants présents : 3-6 ans / 7-9 ans / 10-12 ans.

Les activités sont adaptées aux enfants, en fonction de leur âge. Cependant pour tous, les activités à tendance sportive ou d'expression auront lieu l'après-midi, le matin, les activités manuelles, créatives ou plastiques seront privilégiées (en période estivale, pendant les petites vacances, les ateliers sportifs ou d'expression pourront se dérouler l'après-midi).

L'équipe impliquera les familles en les invitant à participer à des sorties, des soirées thématiques, mais aussi à proposer et organiser des activités selon les compétences de parents volontaires pour présenter leurs savoir-faire.

Enfin, des sorties à la journée sont choisies en fonction du thème du mois ou de la semaine. Pour l'été, au moins 2 sorties sont proposées sur le mois d'ouverture. Pendant les petites vacances, une à deux sorties sont proposées.

5.2 A L'ECOLE

Proposer des activités pendant le temps libre du midi, former des groupes et s'impliquer dans chacune des propositions d'animation, dans le respect des règles imposées par la DDSCS quant au nombre d'enfants que peut gérer un animateur.

Types d'activités :

L'équipe s'appuie sur les envies des enfants, ses propres envies ou compétences et les propositions d'autres partenaires, en prenant en compte l'âge des enfants, au centre de loisirs comme à l'école.

Elle laisse également aux parents, la possibilité d'émettre des propositions d'activités qu'ils souhaitent voir mises en place pour leurs enfants. Chaque avis est pris en compte mais la suite donnée dépend des possibilités techniques et financières de l'ADEAS. Les activités s'effectuent toujours dans le respect des objectifs du projet éducatif. Elles visent l'épanouissement et le bien-être des enfants.

Les mêmes types d'activités sont proposés à tous les enfants accueillis, adaptées en fonction de chaque tranche d'âge :

- Sport : découverte ou approche de sports divers et variés collectifs ou individuels, des initiations à des pratiques sportives peu courantes, parcours de motricité... Mise en place de grands jeux sportifs dans des espaces extérieurs à l'accueil de loisirs.

- Expression corporelle ou orale : jeux de groupe, rondes, mimes, danse, théâtre, chants, musique, jeux musicaux... création de spectacles proposés soit aux parents, soit en partenariat avec des structures collectives de la commune (maison de retraite par exemple)

- Activités créatives, artistiques et manuelles : découpages et collages, pâte à modeler, terre, pâte à sel, peinture, fabrication d'objets avec de divers matériaux (nobles ou de récupération), récup' art... Conception « d'œuvres » en vue d'exposition dans différents lieux de la commune en fonction de la taille des réalisations.

- Jeux d'éveil, plage (en présence d'un surveillant de baignade), baignade, jeux aquatiques, pêche...

- De découverte de l'environnement : la plage, la forêt, la ville, à pied ou en rollers, le port, la côte...

- De prévention des incidents domestiques, de la route...

- Ludiques, de détente et activités libres : temps calme (avec sieste pour les « -6ans »), jeux de société, lecture, contes et comptines, vidéo, jeux libres...

Lieu d'activités :

Les activités se déroulent en majorité dans la salle des jeunes de Maffliers, dans le parc de la mairie ou dans le groupe scolaire Le Cèdre. L'accueil pour tous les enfants se déroule le matin et le soir dans la salle de l'accueil de loisirs. Elle est équipée à cet effet de mobilier, de jeux et de jouets adaptés aux deux tranches d'âge.

Journée type en accueil extrascolaire (Périodes de vacances scolaires)

- *Journée type en centre de loisirs*

7h30 : - Accueil, petit déjeuner proposé
 - Différents ateliers avec 1 animateur (Coloriage et dessin, contes, jeux de sociétés, jeux de construction ...)

10h00 : - Activité du jour. Enfants répartis selon les tranches d'âge et les effectifs.

11h30 : - Temps libre : jeux, livres à disposition.

*Accueil dans la **Diversité** des **Enfants** et des **adolescents** dans un esprit **Solidaire***

- 11h50 : - Passage aux toilettes pour l'hygiène des mains
- 12h00 : - Pause méridienne
- 13h00 à 14h00 : - Ateliers en groupes avec un animateur par groupe. Sieste pour les petits
- 15h00 : - Activité du jour. Enfants répartis selon les tranches d'âge et les effectifs.
- 16h00 à 16h45 : - Préparation du goûter, hygiène des mains, préparation de la table. Goûter.
- 16h50 : - Temps calme avec petits ateliers :
- Ordinateurs et jeux vidéo pour les 8-12ans
- Puzzles
- Activité manuelle
- Coloriage et dessin
- 18h00- 19h00 : - Accueil des parents par un animateur, transmission du vécu de l'enfant et consignes pour la fois d'après.

Journées type en accueil périscolaire

- *Journée type pause méridienne*

- 11h00 : Préparation des salles
- 11h30 à 13h30 : Activités et animations
- 13h30 – 14h00 : Rangement

- *Journée type accueil et animation postscolaire*

- 16h30 à 17h00 : Goûter
- 17h00 à 18h00 : Etude surveillée
- 18h00 à 19h00 : Activités et animations
- 18h30 – 19h00 : Accueil des parents et transmission du vécu de l'enfant

- *Journée type du mercredi en centre de loisirs*

Identique à une journée type en accueil extrascolaire

6. RELATION AVEC LES PARENTS

Le temps d'accueil constitue un moment privilégié pour l'échange d'informations entre les parents, les animateurs et les enfants.

*Accueil dans la **Diversité** des **Enfants** et des **adolescents** dans un esprit **Solidaire***

Les représentants des parents d'élèves sont invités à chaque réunion du CA de l'association, pour laquelle il est important de pouvoir partager les avis.

7. OUTILS D'EVALUATION

A l'aide d'un questionnaire donné aux parents et aux intervenants, en juin avec comme consigne, celle de donner leurs réactions quant au bon déroulement de l'accueil, et de la manière dont leur enfant l'a vécu...

CONCLUSION

L'équipe d'animation s'investit au quotidien sur les activités qu'elle programme. En relation avec les administrateurs, elle s'efforce de mettre en œuvre tous ces moyens en vue d'améliorer les pratiques professionnelles en faveur des besoins des enfants accueillis.

Fait à Maffliers, le 31 juillet 2025

Madame Solen MAROT
Directrice

Monsieur Hugo TASCONE
Adjoint de direction